



Agressivité

Les eaux agressives sont définies par la différence du **pH in situ** (mesuré sur le terrain) et **le pH à l'équilibre** (mesuré en laboratoire). Si le résultat est :

- supérieur à 1 durant deux années de suite, la commune est classée en **point noir agressivité**,
- compris entre 0.3 et 1, la commune est classée en **point gris**.

Dans les autres cas, l'eau est dite à **l'équilibre calco-carbonique**.

Les eaux agressives présentent un pouvoir de dissolution important des métaux des canalisations, des branchements et des conduites de distribution, particulièrement en plomb, cadmium, cuivre et nickel.